



Monsieur le Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75 700 Paris

Paris, le 7 mai 2020

Monsieur le Premier ministre

Alors que l'urgence sanitaire a nécessité l'obligation pour tous de se conformer aux dispositions de confinement pour lutter contre la propagation du Covid-19, le Président de la République a évoqué le 13 avril dernier les perspectives d'une levée progressive de ces mesures, même conditionnelle, à compter du 11 mai.

Nos associations avaient attiré votre vigilance dès le 23 mars sur plusieurs points, considérés alors comme essentiels, qu'une note de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL) a en partie clarifiés.

Vous aurez sans doute relevé avec satisfaction l'annulation unilatérale de l'ensemble des missions organisées par Action Grands Passages, celle de plusieurs pèlerinages suivis traditionnellement par des milliers de familles et, plus largement, l'arrêt depuis le 17 mars de toute circulation des « grands passages », notamment organisés par France Liberté Voyage.

À ce jour, alors que les expulsions locatives ont été logiquement suspendues dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous avons relevé plusieurs interventions des forces de l'ordre contraignant des familles à sortir de leur situation de confinement, sans solution alternative, au motif d'une installation jugée illicite. C'est pourquoi, nous vous demandons de rappeler aux préfets de n'autoriser, d'une manière ou d'une autre, l'usage de la force publique pour aucune expulsion de terrain, de quelque nature qu'il soit, dont les conséquences, en termes de santé publique, pourraient s'avérer pire que le mal qu'elle serait supposée combattre.

Après cette période de confinement, des familles vont être amenées à effectuer des déplacements pour se rapprocher de leur adresse de domiciliation, pour rejoindre leur lieu de résidence usuelle, exercer leur activité économique ou encore retrouver des membres de leur famille. Le périmètre de 100 kilomètres annoncé pour une circulation autorisée sera bien souvent incompatible avec ces différents besoins ou obligations. Par ailleurs, ni l'adresse de confinement ni l'adresse de domiciliation n'apparaît cohérente à prendre en considération.

Ainsi, nous souhaitons que des instructions soient données afin que les familles puissent effectuer les déplacements et les stationnements nécessaires sans être pénalisés.

À l'instar de pans entiers de l'économie de notre pays, les mesures de confinement ont lourdement entravé les activités professionnelles des indépendants et micro-entrepreneurs. Après deux mois d'inactivité, leur trésorerie est exsangue et les aides de l'État, des collectivités ou des associations caritatives ne suffisent pas à assurer l'essentiel pour leurs familles de façon régulière. La lenteur programmée de la reprise économique laisse à penser que la situation financière de ces ménages restera fragile et impactera durablement les conditions de vie des plus précaires.

Depuis le début du confinement, la grande majorité des collectivités a suspendu la perception des redevances sur les aires d'accueil. Ainsi, des dettes se sont progressivement accumulées. Dans de nombreuses intercommunalités, les gens du voyage ne sont pas informés aujourd'hui des décisions arrêtées quant à la gratuité ou aux modalités de recouvrement. D'évidence, les ménages, et éventuellement les structures qui les accompagnent, ont besoin d'une bonne visibilité sur ce point.

La non reconnaissance de la caravane comme logement n'autorise pas le bénéfice d'aides dédiées, du chèque énergie, de l'automatisme d'une prise en compte dans les règlements du FSL ou encore de mesures qui pourraient être décidées pour les locataires à faibles revenus.

Pour ces raisons, nous sollicitons votre intervention en direction des collectivités pour les inciter à appliquer la gratuité des stationnements en aires d'accueil pour la durée du confinement. L'activité très réduite des personnels en charge de la gestion constitue certainement une économie engendrée par les gestionnaires. Par ailleurs, la perte de recettes, tout particulièrement pour les intercommunalités de taille modeste, pourrait être compensée par une prise en compte automatique d'un taux d'occupation de 100% dans le calcul de l'aide à la gestion des aires d'accueil, dite ALT2.

Afin d'anticiper les situations où les collectivités n'appliqueront pas le principe de gratuité du stationnement sur les aires d'accueil, nous souhaitons que soient recommandées :

- l'instauration d'un moratoire à tous les gestionnaires d'aires d'accueil jusqu'au 30 septembre pour le règlement des arriérés de redevance de stationnement et des consommations de fluides, ainsi que la mise en place d'un échelonnement de ces arriérés remboursables à compter de cette date ;
- la mobilisation du FSL, à l'instar de certains départements, pour soutenir les familles en difficulté pour le règlement de leurs droits de place et de leurs consommations de fluides dans les aires d'accueil ;
- la non application de toute mesure visant à l'interdiction d'accès à des aires d'accueil d'une intercommunalité, au motif de sommes restants dues au titre d'un précédent séjour.

Par ailleurs, concernant les personnes dites Gens du Voyage, ayant une ou plusieurs résidences mobiles pour habitat principal et permanent, il nous faut rappeler qu'elles sont nombreuses à avoir dû contracter un crédit – le plus souvent, s'agissant d'une charge d'habitat, à un taux d'emprunt élevé – et à devoir s'acquitter de mensualités d'assurances extrêmement lourdes. Afin d'éviter les signalements à la Banque de France et une inscription des ménages n'ayant pu remplir leurs obligations dans des fichiers qui les empêcheront d'obtenir un nouveau crédit ou d'assurer un véhicule, nous vous demandons d'inciter les organismes de financement et de crédit, ainsi que les professionnels de l'assurance à échelonner les dettes cumulées et à reporter le paiement de leurs échéances à compter du mois d'octobre.

Vous remerciant de bien vouloir nous tenir informés des suites que vous comptez donner à ces préconisations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour les associations,

Nelly DEBART, Présidente de l'ANGVC

Désiré VERMEERSCH, Président de l'ASNIT et d'AGP

Émile SCHEITZ, Président de l'AFGVIF

Laurent EL GHOZI, Président de la FNASAT